

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

**CEPSA TRANSMISIONES EP 90** Nom du produit : Date d'édition: 19/02/2019

Code: 54011 Version: 1

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom : CEPSA TRANSMISIONES EP 90

: 54011 Code du produit

**Autres movens** : Produit formulé avec des huiles de base et d'additifs de haute qualité. La base d'identification / lubrifiante contient moins de 3% de PCA (extrait de DMSO, mesuré selon la

Description méthode IP 346).

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) particulière(s)

Lubrifiant pour transmissions.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur/Fabricant, : CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U.

Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A Distributeur ou

28046 Madrid - España Importateur

Courrier électronique : tuteladeproducto@cepsa.com / productstewardship@cepsa.com

Numéro de téléphone : +34 913 376 000 Heures ouvrables : 07:30 - 19:30 (CET)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Fournisseur/Fabricant, Distributeur ou Importateur

: +44 1865 407333 (Europe, anglais) +44 1235 239670 (Europe, plusieurs langues) Numéro de téléphone

> +34 91 114 2520 (Espagne) +33 1 72 11 00 03 (France) +351 30880 4750 (Portugal) +49 69 222 25285 I (Allemagne) +46 8 566 42573 (Suède) +47 2103 4452 (Norvège) +358 9 7479 0199 (Finlande) +45 8988 2286 (Danemark) +39 02 3604 2884 (Italie) +48 22 307 3690 (Pologne)

+420 228 882 830 (Tchécoslovaquie) +31 10 713 8195 (Pays-Bas) +30 21 1198 3182 (Grèce) +90 212 375 5231 (Turquie)

+1 866 928 0789, +1 215 207 0061, +1 202 464 2554 (États-Unis et Canada)

+52 55 5004 8763 (Mexique) +55 11 3197 5891 (Brésil) +56 2 2582 9336 (Chili)

+44 1235 239671 (Moven-Orient / Afrique) +973 1619 8321 (Moven-Orient / Bahrein) +27 21 300 2732 (Afrique / Afrique du Sud) 007 803 011 0293 (Asie de l'Est et du Sud-Est)

+65 3158 1074 (Indonésie) +65 3158 1203 (Philippines)

+86 512 8090 3042 (Chine et Taiwan) +86 532 8388 9090 (Chine continentale)

+65 3158 1329 (Pakistan) +65 3158 1285 (Corée) +84 8 4458 2388 (Vietnam)

001 800 120 666 751 (Thaïlande) +60 3 6207 4347 (Malaisie) +886 2 8793 3212 (Taiwan) +91 11 6641 1405 (Inde) +65 3158 1195 (Sri Lanka) +82 2 3479 8401 (Corée du Sud) +81 3 4578 9341 (Japon)

Heures ouvrables : 24/7

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.I.I. Date d'édition/Date de révision : 19/02/2019 Version : 1 Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 1/14

28046 Madrid - España



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

**CEPSA TRANSMISIONES EP 90** Date d'édition: 19/02/2019 Nom du produit :

Code: 54011 Version: 1

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange Classification selon le : Non classé.

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications. Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Généralités : P103 - Lire l'étiquette avant utilisation. P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

Prévention : Non applicable. Intervention : Non applicable. Stockage : Non applicable. Élimination : Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: EUH208 - Contient du (de la) Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec du pentaoxyde de

diphosphore et salé par des amines, tert-alkyle en C12-14, Formaldéhyde, produits de réaction avec heptylphénol ramifié et linéaire, disulfure de carbone et hydrazine et Produit de réaction de 1,3,4-thiadiazoline-2,5-dithione, formaldéhyde et phénol,

dérivés d'heptyle. Peut déclencher une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Annexe XVII - Restrictions** applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture

de sécurité pour les

enfants

: Non applicable.

: Non applicable.

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Aucun connu.

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U. Date d'édition/Date de révision : 19/02/2019 Version :1 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 2/14

Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A 28046 Madrid - España



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Nom du produit : CEPSA TRANSMISIONES EP 90 Date d'édition: 19/02/2019

Code: 54011 Version: 1

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges** : Mélange

**Description**: Produit formulé avec des huiles de base et d'additifs de haute qualité. La base

lubrifiante contient moins de 3% de PCA (extrait de DMSO, mesuré selon la

méthode IP 346).

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	REACH #: 01-2119480472-38 CE: 265-166-0 CAS: 64742-62-7 Index: 649-471-00-X	≥25 - ≤50	Non classé.	[2]
Produits de réaction du 4-méthyl- 2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec du pentaoxyde de diphosphore et salé par des amines, tert-alkyle en C12-14	REACH #: 01-2119493620-38 CE: 931-384-6	≤3	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### <u>Type</u>

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les

paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se

développent.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures

contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir

au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter

Version : 1

3/14

un médecin si des symptômes se développent.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence

de formation appropriée.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U.
Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A
28046 Madrid - España

Date d'édition/Date de révision : 19/02/2019 : 19/



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

**CEPSA TRANSMISIONES EP 90** Date d'édition: 19/02/2019 Nom du produit :

Code: 54011 Version: 1

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique. Inhalation : Aucune donnée spécifique. Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

**Utilisables** : En cas d'incendie, asperger d'eau, de mousse, de poudre chimique sèche ou de

gaz carbonique (CO<sub>2</sub>).

Non utilisables : Ne pas utiliser de jet d'eau.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoguer l'explosion du conteneur.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Aucune donnée spécifique.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection** spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Mesures de lutte contre l'incendie

: Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas d'émission de poussières respirables et/ou d'émanations. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.I.I. Date d'édition/Date de révision : 19/02/2019 Version :1 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 4/14

Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A 28046 Madrid - España



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

**CEPSA TRANSMISIONES EP 90** Date d'édition: 19/02/2019 Nom du produit :

Code: 54011 Version: 1

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des

déchets.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général
- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible. Solutions spécifiques au : Non disponible. secteur industriel

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.I.I. Date d'édition/Date de révision : 19/02/2019 Version : 1 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 5/14

Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A 28046 Madrid - España



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

**CEPSA TRANSMISIONES EP 90** Date d'édition: 19/02/2019 Nom du produit :

Code: 54011 Version: 1

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

## 8.1 Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
77	ACGIH TLV (Europe). STEL: 5 mg/m³ 15 minutes.

# Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail -Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

#### Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

## Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rinceœil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

# Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales. Recommandé: Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude.

## Protection de la peau

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.I.I. Date d'édition/Date de révision : 19/02/2019 Version :1 Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 6/14

28046 Madrid - España



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

**CEPSA TRANSMISIONES EP 90** Nom du produit : Date d'édition: 19/02/2019

Code: 54011 Version: 1

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de **Protection corporelle** 

> la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Recommandé: Il est recommandé au personnel de porter des vêtements de

protection.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient

> être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Recommandé: Chaussures de protection appropriées.

**Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire

conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de

veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié.

Contrôles d'exposition liés

à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux

acceptables.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide. Couleur **ASTM 5.5** Odeur : Caractéristique. Seuil olfactif Non disponible. pН Non disponible.

Point de fusion/point de

congélation

: -18°C

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: >316°C

Point d'éclair : Vase ouvert: >185°C

Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible. Durée de combustion : Non applicable. Vitesse de combustion : Non applicable. Limites supérieures/ : Non disponible.

inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

Pression de vapeur : <0,013 kPa [température ambiante]

: Non disponible. Densité de vapeur Densité relative : Non disponible.

Masse volumique : 0,903 g/cm³ [15°C (59°F)]

Solubilité(s) : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Solubilité dans l'eau Non disponible. Coefficient de partage: n-: Non disponible.

octanol/eau

inflammabilité

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.I.I.

Température d'auto-: Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 19/02/2019 Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A 28046 Madrid - España Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

7/14



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Nom du produit : CEPSA TRANSMISIONES EP 90 Date d'édition: 19/02/2019

Code: 54011 Version: 1

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité : Cinématique (40°C): 1,8972 cm²/s

Propriétés explosives : Non disponible.

Propriétés comburantes : Non disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

**10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

**10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: La fumée, du monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, les aldéhydes et d'autres

produits de combustion incomplète. Ils peuvent également être libérés de

l'hydrogène sulfuré et les mercaptans d'alkyle et de sulfures. Dans des conditions de combustion, des oxydes des éléments suivants sont également générées:

oxydes de phosphore, Sulfure, oxydes d'azote

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

**Conclusion/Résumé**: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	43956 mg/kg

#### Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé:

Yeux : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
 Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
 Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé:

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

**Conclusion/Résumé**: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U.
Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A
28046 Madrid - España

Date d'édition/Date de révision : 19/02/2019 Version : 1

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 8/14



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Nom du produit : CEPSA TRANSMISIONES EP 90 Date d'édition: 19/02/2019

Code: 54011 Version: 1

Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

**Danger par aspiration** 

Non disponible.

Informations sur les voies

: Non disponible.

d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités
 Cancérogénicité
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Mutagénicité
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Tératogénicité
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Effets sur le développement
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Effets sur la fertilité
 Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U.
Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A
28046 Madrid - España

Date d'édition/Date de révision :19/02/2019 Version :1

Date de la précédente édition :Aucune validation antérieure 9/14



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Nom du produit : **CEPSA TRANSMISIONES EP 90** Date d'édition: 19/02/2019

Code: 54011 Version: 1

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec du pentaoxyde de diphosphore et salé par des amines, tert- alkyle en C12-14	CL50 24 mg/l	Poisson	4 jours
	Aiguë CL50 8,5 mg/l Chronique NOEC 3,2 mg/l	Poisson Poisson	4 jours 4 jours

Conclusion/Résumé : Non disponible.

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Produits de réaction du 4-méthyl-2-pentanol et du pentasulfure de diphosphore, propoxylé, estérifié avec du pentaoxyde de diphosphore et salé par des amines, tert- alkyle en C12-14	-	-	Non facilement

Conclusion/Résumé : Non disponible.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** : Non applicable. vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U. Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A Date d'édition/Date de révision : 19/02/2019 Version: 1 Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure 10/14

28046 Madrid - España



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Nom du produit : CEPSA TRANSMISIONES EP 90 Date d'édition: 19/02/2019

Code: 54011 Version: 1

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** 

: À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

**Emballage** 

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	-	-	-	The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U.

Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A

28046 Madrid - España

Date d'édition/Date de révision

Date de la précédente édition

: 19/02/2019 **Version** : 1

11/14

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

**CEPSA TRANSMISIONES EP 90** Nom du produit : Date d'édition: 19/02/2019

Code: 54011 Version: 1

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non disponible.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Convention Internationale concernant la Pollution de la Mer, MARPOL 73.

Code maritime international des marchandises dangereuses (Code IMDG) en conjonction avec le chapitre VII de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1974.

#### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

## **Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII -: Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à

l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

## **Autres Réglementations UE**

Inventaire d'Europe : Indéterminé.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit

## Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

# Substances pouvant être utilisées comme précurseurs de médicaments conformément aux règlements (CE) 273/2004 et 111/2005.

Nom des composants	Annexe	Statut
Non inscrit.		

#### **Directive Seveso**

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

### Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L : huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant RG 36, RG 36bis

461-7

Surveillance médicale

renforcée

: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U. Date d'édition/Date de révision : 19/02/2019 Version :1 Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A 28046 Madrid - España 12/14

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Nom du produit : CEPSA TRANSMISIONES EP 90 Date d'édition: 19/02/2019

Code: 54011 Version: 1

### Réglementations Internationales

### Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

## Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

## Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

# Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

## Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

#### **Listes internationales**

## **Inventaire national**

Australie: Indéterminé.Canada: Indéterminé.Chine: Indéterminé.

Japon : Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé.

Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

Malaisie : Indéterminé.
Nouvelle-Zélande : Indéterminé.
Philippines : Indéterminé.
République de Corée : Indéterminé.
Taïwan : Indéterminé.
Turquie : Indéterminé.
États-Unis : Indéterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque

chimique

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Marque: Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

## Texte intégral des mentions H abrégées

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
	terme.

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U.
Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A
28046 Madrid - España

Date d'édition/Date de révision : 19/02/2019 Version : 1
2814 de la précédente édition : Aucune validation antérieure 13/14



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - France

Nom du produit : CEPSA TRANSMISIONES EP 90 Date d'édition: 19/02/2019

Code: 54011 Version: 1

# Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4

Aquatic Chronic 2, H411 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1

Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Date d'impression : 19/02/2019 Date d'édition/ Date de : 19/02/2019

révision

Version : 1

Date de la précédente : Aucune validation antérieure

édition

#### Avis au lecteur:

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

CEPSA Comercial Petróleo, S.A.U. Torre CEPSA, Paseo de la Castellana 259 A 28046 Madrid - España Date d'édition/Date de révision

: 19/02/2019

Version :1

14/14

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure